



Sécurité incendie - A.R.I. ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION - E.P.I.

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



ARCAS
Formation



1 jour | **7 heures** | INTER ou INTRA | **Délais d'accès** : 15 jours minimum avant le début de l'action | **Dates et tarifs** : Voir notre catalogue en ligne ou à la demande



OBJECTIF(S)

Cette formation a pour finalité de permettre à l'ensemble du personnel de mettre en oeuvre les moyens de premiers secours à disposition pour lutter contre un début d'incendie et d'appliquer les consignes de sécurité de l'établissement.

COMPÉTENCE(S) / ÊTRE CAPABLE

- EPI-C01 - Connaître les consignes de sécurité
- EPI-C02 - Connaître les bases de l'incendie (causes du feu - classes de feux)
- EPI-C03 - Appréhender les modes et procédés d'extinction (extincteurs, agents d'extinction et autres)
- EPI-C04 - Connaître les procédures d'évacuation
- EPI-C05 - Savoir manipuler les extincteurs (Eau - CO2)



PUBLIC VISE L'ensemble des salariés d'une entreprise
Demandeur d'emploi

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à direction@arcasformation.re



PROFIL FORMATEUR Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques incendie
Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude en andragogie.

MODALITES PEDAGOGIQUES Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices sur feux réels

PRE-REQUIS Aucun prérequis nécessaire à la formation

PARTICIPANTS : Max : 10 personnes

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES Présentation Power Point
Vidéo

Extincteurs à eau pulvérisée, à dioxyde de carbone

Bac à feu écologique

Générateur de fumée

Moyens de communication (ex : émetteurs, récepteurs)

Équipements à mettre à disposition par l'entreprise :

Plan de l'établissement

Consignes de sécurité de l'établissement



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.



CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Recommandation : Règle APSAD R6

Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants)



ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION - E.P.I.



CONTENU DE LA FORMATION

Se situe et être acteur de la prévention des risques

- Prévention
- Rôles et missions de l'EPI
- Qualifications, limites de l'action.

Causes et conséquences d'un incendie dans un établissement

- Causes : Humaines, naturelles et techniques.
- Effets sur l'homme.
- Conséquences : Economiques, sociales et environnementales.

Le feu : Ecllosion et développement

- Le triangle de feu.
- Définition et principe de la combustion.
- Les classes de feu
- Les facteurs de propagation au feu : conduction, convection, rayonnement, projection.
- Déroulement type d'un incendie
- Danger des fumées
- Intervention dans un local sinistré
- Les agents extincteurs
- Procédés d'extinction

Comportement au feu : Réaction et résistance au feu des matériaux - éléments de construction

- Principe de la résistance au feu des éléments de construction.
- Le principe de la réaction au feu des matériaux d'aménagement.
- Les critères de classement de ces comportements.
- Les produits dangereux.

Moyens de secours et utilisations en première intervention

- Les extincteurs (différents types) et utilisation
- Le Robinet d'incendie armé (RIA).
- Accessibilité et mise en œuvre des moyens de secours.

Information et organisation de l'arrivée des secours

- Les différents moyens d'alarme et alerte.
- Transmission des informations aux services de secours.
- Accueil et guidage des secours à leur arrivée.

Importance du registre de sécurité de l'établissement.

- Le Registre

Pratique

- Terrain de feu
- Visite de site
- Exploitation et application des consignes
- Explication du fonctionnement du système de sécurité incendie de l'établissement si existant
- Alerte des secours



MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire à Choix multiples (théorie)

Évaluation sommative et questionnement oral lors des exercices sur bac à feu et au cours de la formation



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Conseillé tous les 12 mois

A savoir :

Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

Exercice(s) imposé(s) par l'ASPAD

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

Taux de réussite pour cette formation chez ARCAS

FORMATION : 100%*

*Taux moyen d'après 4 formations réalisées entre le 01/01/2021 et le 13/11/2021

Taux de satisfaction pour cette formation chez

ARCAS FORMATION : 97%*

*Taux moyen d'après 21 questionnaires satisfaction complétés entre le 01/01/2021 et le 13/11/2021

Nombre de stagiaires formés en 2021 : 27

Moyenne générale de satisfaction

94%

